

LISTE DE VÉRIFICATION DES DOCUMENTS

AMBASSADE D'ISRAËL

VISA ÉTUDIANT A/2 (INDIVIDUEL)

S.NO		Obligatoire de soumettre les documents ci-dessous avec demande de visa
1.	<input type="checkbox"/>	Le formulaire de demande avec mobile personnel et e-mail (entièrement rempli et signé) Joindre 2 photographies avec un fond blanc (Taille 5 cm X 5 cm)
2.	<input type="checkbox"/>	Le document de voyage doit être valide selon les études et pas moins de 6 mois (recommandé 09 mois) Passeport doit avoir au moins 2 pages vierges
3.	<input type="checkbox"/>	Doit soumettre TOUS les PASSEPORTS que vous détenez (y compris actuel / ancien / annulé / expiré / spécial)
4.	<input type="checkbox"/>	Les 3 derniers mois du relevé bancaire, dans lequel le nom du demandeur apparaît clairement avec le cachet bancaire original.
5.	<input type="checkbox"/>	Doit soumettre un certificat de vaccination (les deux doses ou 3 doses) effectué au cours des 6 derniers mois.
6.	<input type="checkbox"/>	Assurance maladie (covid-19 couvert).
7.	<input type="checkbox"/>	Une preuve de propriété ou de contrat de location et des factures électroniques ou d'eau sont requises.
8.	<input type="checkbox"/>	Preuve d'hébergement en Israël (pour la durée du séjour)
9.	<input type="checkbox"/>	Billet de voyage – Réservation
10.	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Doit joindre les documents et détails suivants: - 1. Paiement d'une taxe de 52 USD (à l'arrivée à l'ambassade). 2. Présentation d'un bon d'études. 3. Un certificat prouvant que vous avez terminé l'année scolaire précédente en Israël. 4. Présenter une preuve de capacité financière à financer des études et la réanimation de tout le temps des études en Israël. 5. Un document indiquant la date d'obtention du diplôme pour l'année en cours.

REMARQUES IMPORTANTES

1. DANS LE CAS DE PARENTS ACCOMPAGNATEURS MINEURS: -

[PROCESSUS MINEUR](#)

- a) Les enfants de moins de 18 ans doivent avoir la permission des parents (sans objection) de la police (original) et le certificat de naissance.
- b) Dans le cas où l'un des parents n'est pas dans le pays, il / elle doit se rendre à l'ambassade du Maroc dans le pays étranger pour émettre aucune objection de voyage.

2. L'ambassade peut demander des documents supplémentaires ou demander une comparution personnelle.

S.O SIGNTUER:
